

Arrondissement de
Metz



Commune
de
SERVIGNY-LÈS-SAINTE-BARBE

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 novembre 2020

Sous la présidence de
Monsieur Joël SIMON
Maire

Le vingt six novembre de l'an deux mille vingt à vingt heures quinze minutes le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi au foyer socio culturel au 1 rue principale.

Date de la convocation : 19/11/2020
Date d'affichage CR : 01/12/2020

Nombre de conseillers élus : 11
Nombre de conseillers en fonction : 11

Nombre de conseillers présents : 10
Nombre de conseillers votants : 10
Nombre de conseillers absents : 01
Nombre de pouvoir : 01

Etaient présents :

Monsieur d'ORANGE Xavier
Madame GUERCHOUX Nadine
Monsieur JEANDEL Francis
Madame PETER Ausilia
Monsieur TOURCHER Hugo
Monsieur LOMANTO Joseph
Monsieur PETITDIDIER Christophe
Madame VENON Christel
Madame SIMON Nadia

Etait absente :

Madame AÏT-BRAHAM Dalila, Conseillère, donne
procuration à Joël SIMON pour la représenter.

Compte tenu de la situation exceptionnelle liée à la COVID-19,
Vu la loi N°2020-1379, et notamment les articles I, II et III de l'article 6, la séance se tiendra
sans public.

Madame PETER Ausilia est élue secrétaire de séance.

Début de la séance, Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal des points suivants :

- Adoption à l'unanimité du compte rendu de la séance du 23 octobre 2020 ;
- Retrait du point 9 - Location de chasse ;
Dossier incomplet dans les délais par le nouveau candidat repreneur.
- Décisions prises dans le cadre de ses délégations depuis le dernier conseil municipal du
23 octobre 2020 ; détail des dépenses :

DATE	OBJET	Société	Montant TTC	Service
C.04/08/2020	Cotisation 2020	Agestra	175.87	Personnels
F.09/09/2020	Organigramme sur serrures	JLB Menuiseries	1 137.24	Exploitation
S.17/09/2020	Subvention accordée	Union des anciens combattants	150.00	Subvention
F.23/09/2020	Pro 2 Web Cam- Ordinateur -	SIE Expertises	213.60	Matériel Informatique
F.30/09/2020	Petites Fournitures d'entretien	Guermont Weber Prolians	183.86	Exploitation
F.30/09/2020	Plaque pour table	APF Entreprise	254.05	Exploitation
F.01/10/2020	Location copieur - CT	A4 A3 Global Bureautique	734.40	Administration
R.06/10/2020	Redevance OM	CCHCPP	203.04	Exploitation
F.06/10/2020	Conso. Eau - 29 Rue Principale	Mosellane des Eaux	249.35	Exploitation
F.06/10/2020	Conso. Eau - Foyer Socio	Mosellane des Eaux	357.47	Exploitation
C.07/10/2020	Contribution 01/09 au 31/12/2020	SI Scolaire de Failly	22,980.51	Contribution
F.12/10/2020	Téléphone - 29 Rue Principale	Orange pro fibre – 3 lignes	228.41	Exploitation
F.12/10/2020	Téléphone - Foyer Socio	Orange Abonnement	54.24	Exploitation
F.14/10/2020	Gels hydro alcooliques	SI Scolaire de Failly	129.87	Autres Fournitures
F.19/10/2020	Logiciel informatique	Cosoluce	366.00	Administration
F.23/10/2020	Petites Fournitures d'entretien	Leroy Merlin	319.35	Exploitation
F.25/10/2020	Bouquet de fleurs - Doyenne	Mazzochi	55.00	Cérémonies
F.28/10/2020	Regroupement CT 113 - Eclairage	UEM	1.354.08	Exploitation
T.31/10/2020	Nettoyage mairie - octobre	Travailler en Moselle	185.60	Exploitation
F.02/11/2020	Photocopies	A4 A3 Global Bureautique	223.80	Administration
F.02/11/2020	Copieur - frais	A4 A3 Global Bureautique	22.56	Administration
F.03/11/2020	Jouets de Noël pour les enfants	Cora Metz Technopole	203.43	Réceptions
F.05/11/2020	Aquarelle encadrée -	Vitorsky Catherine Peintre	250.00	Réceptions
F.11/11/2020	Gerbe de fleurs - 11 Novembre	Mazzochi	80.00	Cérémonies

DCM N° 55/2020 DESIGNATION D'UN REFERENT COVID

Monsieur le Maire rappelle au conseil Municipal :

- Que dans l'état d'urgence sanitaire déclaré par le décret n° 2020-1257 du 14 octobre 2020 et prorogé jusqu'au 16 février 2021 inclus, le soutien apporté aux personnes vulnérables pendant le confinement est primordial, notamment lorsqu'elles sont isolées à domicile.
- Suite à l'activation du Registre des personnes isolées et fragiles mis en place en mars 2020 (lors du premier confinement), intervenant par le biais du secrétariat de la mairie en une campagne d'appels ciblés et de visites inopinées des élus à domicile.

Monsieur le Maire propose de poursuivre les démarches engagées et de désigner au sein du Conseil Municipal un Référent COVID chargé de suivre ces questions.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à **l'unanimité** ;

DESIGNE comme Référent de la Commune Madame Christel VENON.

DCM N° 56/2020 : RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE (RPOS) POUR 2019.

Le Maire rappelle au Conseil Municipal les dispositions de l'article L.2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales et du décret du 2 mai 2007 qui prévoient que le Maire présente chaque année au Conseil Municipal un rapport sur le prix et la qualité du service de l'eau destiné notamment à l'information des usagers.

Le rapport est public et permet d'informer les usagers du service, notamment par une mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement (www.services.eaufrance.fr).

Entendu par la présentation de Monsieur le Maire du rapport annuel sur le prix et la qualité du service de l'eau de la Communauté de Communes Haut Chemin – Pays de Pange pour l'exercice 2019,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à **l'unanimité** ;

DONNE un avis favorable au rapport sur le prix et la qualité du service de l'eau pour 2019 tel que présenté.

CHARGE Monsieur le Maire de mettre le dit rapport et la présente délibération à la disposition du public dans les conditions prévues à l'article L. 1411-13 du Code Général des Collectivités Territoriales,

DCM N° 57/2020 : RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT POUR 2019.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal les dispositions de l'article L.2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales et du décret du 2 mai 2007 qui prévoient que le Maire présente chaque année au Conseil Municipal un rapport sur le prix et la qualité du service de l'assainissement destiné notamment à l'information des usagers.

Le rapport est public et permet d'informer les usagers du service, notamment par une mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement (www.services.eaufrance.fr).

Entendu par la présentation de Monsieur le Maire du rapport annuel sur le prix et la qualité du service de l'assainissement de la Communauté de Communes Haut Chemin – Pays de Pange pour l'exercice 2019,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à **l'unanimité** ;

ADOPTE le rapport sur le prix et la qualité du service de l'assainissement pour 2019 tel que présenté par Monsieur le Maire,

CHARGE Monsieur le Maire de mettre le dit rapport et la présente délibération à la disposition du public dans les conditions prévues à l'article L. 1411-13 du Code Général des Collectivités Territoriales,

DEMANDE que ledit rapport fasse mention que la Commune de Servigny Lès Sainte Barbe est sous convention avec la Régie HAGANIS pour l'entretien, la maintenance, les raccordements, les contrôles de raccordement, les études de prospective et autres pour le réseau de l'assainissement, ensemble du réseau si réseau unique et partie des eaux usées dans le cas du réseau en séparatif, etc. (voir Convention entre HAGANIS/SLSB/CCHC/CCHCPP).

DCM N° 58/2020 : RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE PREVENTION ET DE GESTION DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES POUR 2019.

Le Maire présente au Conseil Municipal le rapport d'activités 2019 de la collecte et l'élimination des déchets ménagers et assimilés de la Communauté de Communes Haut Chemin – Pays de Pange et l'invite à faire part de ses remarques et observations.

Après avoir pris connaissance du dossier,

Après avoir entendu les explications du Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à **l'unanimité** ;

ADOpte le rapport d'activités 2019 de la collecte et l'élimination des déchets ménagers et assimilés,

CHARGE Monsieur le Maire de mettre le dit rapport et la présente délibération à la disposition du public dans les conditions prévues à l'article L. 1411-13 du Code Général des Collectivités Territoriales,

DIT que ce rapport servira de support pour l'amélioration de la collecte estivale des déchets ménagers pour les années à venir, dans le respect des textes en vigueur sur le plan national, qui régissent l'hygiène et la propreté.

Sortie du Conseil Municipal de Madame Nadine GUERCHOUX, Adjointe.

DCM N° 59/2020 : REMBOURSEMENT DE PAIEMENT A LA COMMANDE AU NOM ET POUR LA COMMUNE

Monsieur le Maire soumet à remboursement, les achats effectués et payés par Mme GUERCHOUX Nadine pour un montant total de 373.00TTC, (trois cent soixante treize Euros -- Magasin DECATHLON à SEMECOURT).

Cette dépense a été effectuée selon la DCM n° 38/2020 du 17 septembre 2020 visant à offrir un cadeau pour l'arbre de Noël de la commune, d'un montant de vingt-cinq € par et aux enfants nés entre 2010 et 2020.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à **10 voix pour et 1 abstention** ;

DECIDE que les sommes avancées par Mme. GUERCHOUX Nadine lui soient reversées.

DCM N° 60/2020 : REMBOURSEMENT DE PAIEMENT A LA COMMANDE AU NOM ET POUR LA COMMUNE

Monsieur le Maire soumet à remboursement, les achats effectués et payés par Mme GUERCHOUX Nadine pour un montant total de 59.97 €TTC, (cinquante neuf Euros et quatre vingt dix sept centimes - Magasin AUCHAN à SEMECOURT).

Cette dépense a été effectuée selon la DCM n° 38/2020 du 17 septembre 2020 visant à offrir un cadeau pour l'arbre de Noël de la commune, d'un montant de vingt-cinq € par et aux enfants nés entre 2010 et 2020.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à **10 voix pour et 1 abstention** ;

DECIDE que les sommes avancées par Mme. GUERCHOUX Nadine lui soient reversées.

Retour de Mme Nadine GUERCHOUX.

DCM N° 61/2020 : DEMANDE DE SUBVENTION DE L'ASSOCIATION CHEVAL BONHEUR.

Après exposé du Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à **l'unanimité** ;

DECIDE de ne pas verser de Subvention à l'association « Cheval Bonheur – 17 route de Norroy-Le-Veneur 57140 WOIPPY.

10 - Divers :

10.1 - Droit de Préemption

Le Maire informe le Conseil Municipal que conformément à l'avis de la Commission Urbanisme il n'avait pas été appliqué de droit de préemption urbain lors de la vente récente d'un bien rue principale.

10.2 - Suivi dossier Bio-diversité, réouverture ruisseau.

Le Maire informe le Conseil Municipal que le Bureau d'Etudes, retenu pour ce dossier, est entrain de réaliser les études de sol, de faisabilité, de traçabilité et autres pour la réouverture du ruisseau et les propositions de solutions pour le « traitement » des ruissellements et autres des bassins versants.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h00 (vingt deux heures) et arrêtée à sept délibérations du n° 55/2020 au n° 61/2020.

Pour extrait conforme
Servigny lès Sainte Barbe, le 1^{er} décembre 2020
Joël SIMON, Maire